

10 trucs faciles

coche ce que tu fais déjà...

je me couche tôt



pour arriver
en forme
à l'école



je m'habille seul



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement



j'évite les écrans



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



je pense
à mes affaires



je ne bois pas
de sodas le matin



je me débarbouille



je ne traîne pas
pour tout faire



www.dangerecole.blogspot.com

Ecole publique Morand-Savidan

15 rue Joseph Morand / 40 rue Jean Savidan

02.96.37.07.15 (Morand)

02.96.37.01.31 (Savidan)

Périscolaire à Morand : 02.96.37.03.96

Périscolaire à Savidan : 02.96.37.69.84

Coordonnatrices périscolaire : **Mmes Menguy et Jolivel (06.81.63.15.23)**

mail : ecole.0221560b@ac-rennes.fr Site : <http://pharouest.ac-rennes.fr/0221560b>



Année scolaire 2020/2021

Bonjour,

Les membres du personnel de l'école Morand-Savidan sont heureux de vous accueillir. L'école fonctionne sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'école est composée de 11 classes réparties sur les deux sites de Morand et de Savidan.

TPS / PS – Mme Séré

PS / MS – Mme Laurent

MS / GS – Mme Beuzit

→ à Savidan (derrière l'école de musique)

CP A – Mme Maguet-Béasse

CP B – Mme Lamming

CE1 – Mme Le Jannou / Mme Schaeffer-Morin

CE1 / CE2 – Mme Maiboom

CE2 – M. Pelosi

CM1 – Mme Jorand

CM2 – Mme Le Jannou et M. Simon *Le directeur est M. Simon*

ULIS – Mme Kerlau

→ à Morand (à côté de la sous-préfecture)

- **La journée de classe** : L'école est ouverte quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les élèves sont accueillis 10 minutes avant le début de la classe.

- Horaires :

maternelle	: 8h30-16h30
CP	: 8h25-16h25 (porte A)
CE1 ou CE2	: 8h35– 16h35 (porte A)
CM1, CM2 ou ULIS	: CM1, CM2 ou ULIS : 8h35–16h35 (porte B)

- **Si votre enfant déjeune à la cantine**, il doit l'indiquer à l'enseignant le matin (et être inscrit sur « l'espace famille », un site internet géré par la ville de Lannion)
- **Si votre enfant ne déjeune pas à la cantine**, vous pourrez le récupérer à l'école à **12h**. Vous pourrez le ramener de **13h50 à 14h**.
- **Accueil périscolaire** : Ce service municipal accueille les élèves à partir de **7h30** et jusqu'à **18h30**. La gestion du restaurant scolaire est municipale. Une cuisine centrale prépare et livre les repas chauds chaque jour de classe.

Dispositions générales :

- **L'école** est obligatoire et sa fréquentation doit être régulière **dès l'âge de 3 ans**.
- **Sortie de l'école** : Un enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire sauf en cas d'urgence, et accompagné par un adulte responsable
- **Hygiène et tenue** : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable. Ils doivent être vêtus de manière correcte et porter des chaussures adaptées.
- **Comportement** : Les élèves doivent montrer la plus grande correction à l'égard de tout le personnel de l'établissement ainsi qu'aux autres élèves.
- **Médicaments** : Les enfants ne peuvent prendre aucun médicament pendant le temps scolaire. Si l'état de santé d'un enfant nécessite la prise de médicament ou s'il a des contre-indications alimentaires, il faut établir un P.A.I. avec le médecin scolaire (02.96.48.19.90)
- **Fatigue** : Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable.
- **Parasites** : Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent surveiller la tête de leur enfant fréquemment, traiter immédiatement et le signaler à l'école.
- **Matériel** : L'école fournit gratuitement une grande partie du matériel scolaire. Il est demandé aux élèves d'en prendre soin ainsi que des locaux et du matériel mis à leur disposition.
- **Pour les élèves de l'élémentaire**, les enfants doivent savoir chaque jour s'ils déjeunent au restaurant scolaire ou à la maison, et s'ils restent à l'accueil périscolaire. Les parents doivent aussi convenir avec leur enfant de l'organisation de la sortie de l'école (avec qui, quand, où).
- **Conseil d'école** : Vous êtes invités à participer à la vie de l'école en représentant les parents d'élèves au conseil d'école.
- **Amicale** : L'école publique est gratuite. Pour aider à financer les activités des enfants vous pouvez rejoindre *l'amicale des parents d'élèves Morand-Savidan*.
- **Assurance** : une assurance scolaire « *responsabilité civile et individuelle accident* » est obligatoire pour les sorties et fortement conseillée pour le temps scolaire.
- **Fiche de renseignements** : Merci de compléter soigneusement cette fiche et d'indiquer tout changement en cours d'année (téléphone, adresse, etc.)
- Une **réunion** aura lieu pour vous présenter l'école et la classe de votre enfant.
- **Collation** du matin : en maternelle, elle est fournie par la Ville, en élémentaire, les élèves peuvent apporter un fruit pour la pause de 9h30.

- **Absences** : Les parents doivent prévenir le jour même l'école de toute absence de leur enfant (téléphone avant 9h, laisser un message sur le répondeur). Lorsque l'enfant revient en classe, il sera muni d'un mot daté et signé des parents justifiant son absence.

En cas d'absence prévue, vous devrez remplir un formulaire d'autorisation exceptionnelle d'absence à retirer auprès du directeur.

Accès à l'école :

- **Pour les élèves de maternelle**, les parents ou les personnes autorisées par eux doivent accompagner et reprendre leur enfant à la porte de la classe. Ils sont donc autorisés à entrer dans l'école, mais ils ne doivent pas y rester plus longtemps que nécessaire.
- **Pour les élèves de l'élémentaire**, l'accès à l'école n'est pas autorisé aux parents pendant le temps scolaire sauf si vous êtes invités à le faire par un enseignant.
- **Rendez-vous** : Les parents peuvent fixer un rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant en dehors des heures de classe.

Vacances scolaires 2020/2021 (Zone B)

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Rentrée des élèves	le lundi 1er septembre 2020	
Vacances de Toussaint	du vendredi 16 octobre	au lundi 2 novembre
Vacances de Noël	du vendredi 18 décembre	au lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver	du vendredi 19 février	au lundi 8 mars
Vacances de printemps	du vendredi 23 avril	au lundi 10 mai
Pont de l'Ascension	Du mercredi 12 mai au lundi 17 mai	
Fin des classes	Le mardi 6 juillet 2020	

Sécurité



- Un contrôle de l'identité des personnes et des sacs peut être effectué à l'entrée des écoles.
- Ne vous attardez pas devant l'école. Ne formez pas de regroupements.

L'espace famille : réserver les repas à la cantine

Pour accéder à l'espace famille, scannez ce QR code :



www.espace-citoyens.net/ville-lannion

